

FICHE DE POSTE N° 2020-518 610

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur-se-s handicapé-e-s

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H): Professeur-e des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : HCA (Histoire et culture architecturale)	Corps : Professeur-e des ENSA-P (PRCL)
Recrutement effectué au titre de :	Code corps : PROFARCH
- La première catégorie de concours (*)	<i>Date de la prise de fonction : 01/09/2021</i>

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant-e-chercheur-e enseignant dans le supérieur - RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École Nationale Supérieure d'Architecture de **Paris-Belleville**
60, boulevard de la Villette, 75019 Paris

Missions et activités principales

L'ENSA de Paris-Belleville recrute un-e enseignant-e chercheur-e devant exercer ses fonctions dans le domaine de l'histoire et de la culture architecturale.

Groupe de disciplines : **Histoire et culture architecturale (HCA)**

Discipline : **Histoire des théories de l'architecture et des formes urbaines (HTAFU)**

L'enseignement de l'histoire de l'architecture a joué un rôle majeur dans la manière dont s'est construite la pédagogie de l'ENSA de Paris-Belleville. Elle représente une part importante dans la recherche et le programme des enseignements de la Licence au post-Master. Le champ HCA s'appuie sur des enseignant-e-s-chercheur-e-s historien-ne-s spécialistes reconnu-e-s, mais aussi, traditionnellement sur l'implication d'enseignant-e-s-chercheur-e-s d'autres champs disciplinaires (TPCAU, VT), assurant certains enseignements historiques et théoriques. Le champ compte aujourd'hui cinq enseignant-e-s chercheur-e-s titulaires, dont une professeure HDR.

Afin de renforcer les transversalités entre histoire, théorie et critique et les articulations entre recherche et enseignement, l'École souhaite recruter un-e professeur-e ayant la volonté et la capacité de traiter des questionnements actuels de la discipline, notamment ceux de l'histoire culturelle et de la théorie architecturale, en inscrivant la compréhension de l'architecture, de ses processus, de ses réseaux, de ses doctrines et de ses productions dans une réflexion sur les sociétés dont elle est l'expression, et en conscience des transversalités historiques et disciplinaires.

Ses missions sont les suivantes :

- Pédagogie Licence-Master-Doctorat

Le-la professeur-e sera appelé-e à exercer ses fonctions dans le cadre des enseignements en histoire et culture architecturale dans les différents cycles du cursus et, notamment en 3^{ème} cycle, où il s'agira de renforcer l'offre de l'École en matière de formation doctorale et d'encadrement de doctorants.

Il-Elle devra assurer la responsabilité d'un séminaire de Master orienté vers la recherche et dispenser au moins un cours magistral semestriel obligatoire en Licence et un cours optionnel semestriel en Master.

En Licence, où les enseignements en histoire de l'architecture s'ordonnent de façon diachronique, le-la professeur-e sera chargé-e d'un cours portant sur l'architecture de l'Antiquité jusqu'à la période pré-moderne, en développant des concepts et des outils pour former à l'analyse architecturale.

En Master, les thématiques développées devront être en lien avec les recherches menées par l'enseignant-e. Le-la professeur-e suivra et encadrera des mémoires de Master.

Il-Elle prendra une part active au développement de la formation doctorale en lien avec l'UMR AUSser, les ENSA-P et les universités partenaires et encadrera des thèses dès septembre 2021.

- Recherche Scientifique

Appelé-e à s'inscrire dans les axes de recherche de l'IPRAUS et de l'UMR AUSser, il est attendu du-de la professeur-e recruté-e une activité scientifique avérée (publications, direction de programmes de recherche, contributions et/ou organisation de colloques ou de journées d'études...).

Le-la professeur-e sera fortement impliqué-e dans le développement de la recherche et de la formation à la recherche, en s'investissant dans les réalisations collectives de l'équipe de recherche de l'IPRAUS et de l'UMR AUSser.

Ce-Cette candidat-e aura vocation à porter et animer des projets de recherche, en développant des réseaux universitaires et des coopérations.

- Missions transversales

Le-la professeur-e sera amené-e à participer à des jurys de soutenances de mémoires de Master mention Recherche, de PFE et à suivre et encadrer des stages de recherche.

Il-Elle sera appelé-e à prendre part à la vie et aux instances de l'École, contribuera à la définition du projet d'établissement et s'impliquera dans les différentes commissions thématiques.

Le-La candidat-e participera à la coordination pédagogique du champ HCA. Il-Elle contribuera à l'analyse critique de l'enseignement à l'intérieur de son champ disciplinaire, en ayant des responsabilités d'expertise et d'évaluation, et participera à la définition des évolutions nécessaires en termes de contenus et de transversalités en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement et en lien avec le champ TPCAU.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

- **Titulaire d'une habilitation à diriger des recherches**

Compétences :

La personne candidate doit justifier de compétences et d'expériences confirmées dans l'enseignement de l'histoire de l'architecture et des théories architecturales en Licence et Master ; elle a une expérience active de ces domaines, mettant les acquis de ses propres recherches au service de la pédagogie, en articulation avec les problématiques de l'enseignement du projet.

Il-Elle a une activité de recherche reconnue fondant ses positions critiques et théoriques en architecture. Ses domaines privilégiés, ses terrains d'investigation et ses questionnements doivent rejoindre les enjeux actuels de la discipline architecturale au filtre de l'épaisseur historique des idées et des phénomènes.

Il est attendu une aptitude à construire un propos s'appuyant sur des connaissances transhistoriques et des transversalités disciplinaires.

Il-Elle aura une :

- Grande aisance à aborder transversalement les périodes historiques.
- Connaissance approfondie des questions architecturales, notamment dans leurs relations à la théorie.
- Production qui en fait un-e chercheur-e publiant-e au sens de l'Hcéres, reconnu-e dans son domaine au niveau national et international, et qui doit revendiquer un apport personnel à son champ d'étude.
- Expérience de la recherche collective de haut niveau, par l'organisation régulière de manifestations scientifiques (colloques, journées d'études) et la participation à des comités de lecture et des comités scientifiques.
- Capacité à travailler durablement et de manière collégiale avec un groupe d'enseignant-e-s d'histoire de l'architecture, d'architecture et de disciplines associées.

Savoir-faire :

- Pratique éprouvée de l'histoire culturelle, de la théorie et de la recherche dans le domaine de l'architecture.
- Expérience solide de l'enseignement de l'histoire et des cultures architecturales dans tous les cycles de la formation.
- Capacité à travailler de manière collégiale avec un groupe interdisciplinaire d'enseignant-e-s.
- Capacité à s'investir dans la valorisation et la diffusion des travaux des étudiant-e-s (expositions, publications...).

Savoir-être :

- Capacité à transmettre des savoirs et des savoir-faire aux étudiant-e-s.
- Maîtrise de méthodes d'enseignements, dont l'objectif est de développer chez les étudiant-e-s un esprit critique.
- Sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'étudiant-e-s aux profils variés.
- Capacité à travailler en équipe, tout en apportant ses compétences propres, faisant preuve d'initiatives et étant force de propositions.
- Aptitude au pilotage de groupes d'enseignement et de recherche.
- Capacité à dialoguer avec des acteurs et des enseignant-e-s issu-e-s d'autres champs culturels et professionnels.

Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Laboratoire IPRAUS UMR AUSser 3329 CNRS / Ministère de la Culture

Profil du-de la candidat-e recherché-e (le cas échéant) :

- **Chercheur-e reconnu-e et expérimenté-e.**
- **Pédagogue averti-e.**

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Titulaire d'une habilitation à diriger des recherches
- Architecte ou Historien de l'Architecture

(*) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1 de l'article 31 du décret 2018-105 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA.

Art. 31. - *Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnées à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :*
1 - *Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.*

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

Les principes fondateurs :

La formation repose sur un ensemble de principes fondateurs qui constituent le projet pédagogique de l'École :

- Un enseignement nécessairement pluridisciplinaire.
- Un socle commun constitué d'enseignements fondamentaux, comprenant notamment la maîtrise des moyens de représentation de l'espace (du dessin à la main aux outils informatiques), la théorie, l'histoire de l'architecture, la construction et les sciences humaines et sociales.
- Une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique. Option fondatrice de l'École, elle repose sur l'implication du corps enseignant dans des activités de recherche et permet l'actualisation des savoirs enseignés.
- Une primauté donnée au projet architectural et urbain.

L'École attache une grande importance au lien entre l'enseignement et la pratique.

Elle porte autant d'attention à l'architecture d'édifices qu'à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine autant qu'à sa transformation (mémoire et projet), à la forme produite autant qu'aux techniques constructives (elle organise un double cursus architecture-ingénierie avec le CNAM) et s'efforce de considérer la responsabilité sociale de l'architecte à la lumière des questions contemporaines.

Elle fait clairement le choix de ne pas créer une filière professionnalisante en 1^{er} ou en 2^{ème} cycle, mais de dispenser un enseignement continu, progressif (Licence) puis cumulatif du projet sous toutes ses formes, durant les années qui mènent aujourd'hui au diplôme d'État d'architecte, permettant ainsi à chaque étudiant-e de participer de manière active à la construction de son propre parcours d'études. Elle développe, en coopération avec d'autres établissements, des formations de spécialisation et d'approfondissement après le diplôme, avec un DSA Architecture et projet urbain, un DSA Architecture et risques majeurs, un DSA Architecture et patrimoine et un DSA Architecture et maîtrise d'ouvrage, mais aussi récemment, avec un Mastère Architecture et scénographies. De plus, elle offre une formation doctorale au sein de l'École doctorale Ville, Transports et Territoires de la Comue Université Paris-Est Sup dont elle fait partie.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

Dès sa fondation, l'École a voulu instaurer un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique et c'est pour cela que, dès cette époque, elle souhaitait que les enseignant-e-s mènent parallèlement à leurs pratiques pédagogiques des recherches théoriques. C'est cela qui a conduit à la création d'une équipe de recherche IPRAUS (Institut Parisien de Recherche Architecture Urbanistique Société) composante d'une Unité Mixte de Recherche.

L'IPRAUS a associé et confronté, dès sa création en 1986, les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. La démarche sollicite la complémentarité des disciplines et de leurs postures méthodologiques autour d'un objet commun : l'espace architectural de la ville, considéré dans son rapport dialogique aux organisations des sociétés et à travers ses processus de production. Une telle position permet l'acquisition de savoirs et d'outils conceptuels spécifiques, ainsi que la production de connaissances relevant de la discipline architecturale.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'IPRAUS fait partie de l'Unité Mixte de Recherche AUSser - Architecture, Urbanisme, Société : Savoirs, Enseignement, Recherche - UMR 3329 CNRS / Ministère de la Culture. L'IPRAUS est en outre équipe d'accueil de l'École doctorale Ville, Transports et Territoires de la Comue Université Paris-Est Sup à laquelle est associée l'ENSA de Paris-Belleville. Il participe au laboratoire d'excellence Futurs Urbains.

Les axes de recherche communs à l'IPRAUS et à l'UMR AUSser sont les suivants :

Thème 1 : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions ;

Thème 2 : Territoires et paysages en transition(s) ;

Thème 3 : Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales ;

AsiaFocus - Architecture et villes d'Asie.

Présentation de l'évolution du contenu de la formation au regard de l'évolution de la profession

L'évolution des enseignements

Dans un texte élaboré collectivement, l'ENSA de Paris-Belleville a défini des axes stratégiques de développement pour l'établissement jusqu'en 2024. Parmi ces derniers, la réflexion sur l'évolution des contenus des enseignements, en lien avec la mise en place de nouvelles modalités pédagogiques, est primordiale. Cette réflexion doit permettre d'améliorer la cohérence globale du projet pédagogique et scientifique de l'École, répondant à la fois aux enjeux de l'enseignement et de la recherche en architecture, mais aussi à la mutation des conditions d'exercice de la profession d'architecte en s'attachant aux enjeux

économiques, sociétaux et environnementaux contemporains.

Le diagnostic, porté sur les contenus et l'agencement des enseignements délivrés du 1^{er} au 3^{ème} cycle, a fait émerger la nécessité de faire évoluer le projet pédagogique de l'ENSA de Paris-Belleville autour de deux thèmes interdisciplinaires et inter-scalaires essentiels pour répondre à ces enjeux et aborder les réalités professionnelles dans toutes leurs diversités.

En premier lieu, il s'agit de réinterroger la formation existante en prenant en compte *Les conditions du projet*, à savoir les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, environnementaux et sociaux... qui président à la fabrique du projet, à toutes ses échelles. En s'appuyant sur l'émergence de nouvelles problématiques, comme sur l'évolution des formes et des formats des enseignements et de leur interdépendance réciproque, l'intégration de ce thème doit permettre aux étudiants d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire, en adéquation avec son temps. Ainsi, développer la capacité des étudiants à acquérir une intelligibilité multifactorielle des contextes du projet architectural et urbain et à comprendre comment le projet va interagir avec ces contextes, est essentiel.

En second lieu, il s'agit de réinterroger la formation existante en prenant en compte *L'édification du projet*, à savoir les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de repenser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et reconquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution.

Avec la mise en place des nouvelles instances - CFVE et CR formant le CPS - et d'une gouvernance pédagogique opérationnelle (commissions thématiques, référents par année, rapporteurs par champ,...), l'objectif est d'agir, à différents niveaux de la formation et de manière transdisciplinaire, afin de faire émerger les enseignements existants répondant aux thèmes précités, *Les conditions du projet* et *L'édification du projet*, et de favoriser leur mise en relation à travers une évolution des contenus et une mutualisation dans l'offre de ces enseignements pluridisciplinaires dispensés, et entre ces derniers et la recherche. Cela implique, en autres, d'interroger les dimensions conceptuelles développées au sein des ateliers de projet, en lien avec les réflexions théoriques et critiques issues des séminaires et des cours magistraux. Le but est de restructurer les enseignements, quelques soient leurs types, en favorisant les interactions, les articulations, les transversalités, tout en les (re)pensant dans une progression pédagogique globale, afin de permettre aux étudiants de mieux construire leurs parcours universitaires.

Au-delà de la réflexion sur les contenus des enseignements, ces deux thèmes de travail questionnent directement la place d'une école d'architecture dans la cité, la vocation de l'architecte et le(s) périmètre(s) de ses missions par rapport aux enjeux multiples de la société.

La préparation à la recherche

L'évaluation de l'UMR AUSser mentionne, parmi les points forts que « le fonctionnement de l'unité témoigne d'un ancrage ancien dans les établissements, qui est traditionnellement porteur d'une relation forte entre la recherche et l'enseignement d'une part, entre la recherche et le monde professionnel d'autre part ». Cet aspect est présent dans l'objectif énoncé dans le programme de l'UMR : « Poursuivre une recherche fondamentale nourrissant la pédagogie en cycles Master et Doctorat ».

La mise en place du nouveau programme de recherche peut être mise à profit pour développer un rapprochement entre recherche et pédagogie et entre Master et post-Master. Cette démarche repose sur la conviction qu'il est important de garantir les liaisons entre les domaines de travail présents en séminaires de Master (thèmes et méthodes) et les thèmes de recherche du programme de l'UMR/IPRAUS afin que les étudiants qui souhaitent poursuivre de l'un vers l'autre puissent trouver des continuités thématiques ainsi que d'encadrement et d'expertise en général. Ce rapprochement peut aussi s'opérer en rendant visible, depuis le Master, l'offre pédagogique et de connaissances dont le laboratoire est la tête de pont à l'ENSA de Paris-Belleville : Labex, séminaires doctoraux, possibilités de stage, etc., et qui peut profiter à l'ensemble des enseignements de Master.

Mais c'est peut-être, d'abord, les représentations collectives de la recherche qu'il faudrait changer. Faire en sorte qu'elle n'apparaisse pas, pour les étudiants, comme un abandon du métier, mais comme partie prenante de celui-ci. A cette fin, il apparaît essentiel de trouver des moyens pour la mise en valeur, voire la valorisation des travaux de recherche des étudiants.

Des questions pédagogiques et d'organisation sont ainsi soulevées : effectivité des continuités Master-Doctorat, parcours recherche au sein des enseignements – notamment outils méthodologiques de la recherche, place des travaux personnels dans l'évaluation du cursus, développement de la place de l'écrit, réflexion et approfondissement par incrémentation au long du cursus -, mise en valeur des travaux de recherche étudiants - publication et visibilité, place de la mention recherche -, investissement en temps enseignant d'encadrement du mémoire

L'effort à consentir pour mieux ajuster les rapprochements et les continuités entre 2^e et 3^e cycles est motivé par une double conviction. D'une part, celle que les étudiants sont porteurs de questions originales qui peuvent être développées au sein des structures de recherche. Et, d'autre part, que ces lieux d'accueil doivent y être attentifs afin d'assurer leur propre renouvellement.

Liaisons hiérarchiques

Le directeur et la directrice des études exercent la responsabilité de la définition de la charge du service (320 heures par an).

Liaisons fonctionnelles :

La personne candidate doit travailler en excellente coopération avec les autres enseignant-e-s du champ de l'École et avec les chercheur-e-s de l'IPRAUS.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat-e-s ou des agent-e-s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Envois des candidatures :



Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>.

Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de Paris-Belleville.

Date de mise à jour 27 novembre 2020